

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Cette fiche de données de sécurité a été créée conformément aux exigences de : Norme de communication des dangers OSHA des États-Unis 2024 (29 CFR 1910.1200) et Loi sur les produits dangereux (LRC) du Canada et Règlement sur les produits dangereux (RPD), tels que modifiés

FDS n° : F-60060

**Liquid Ink Cyan**

Date d'émission 23-juin-2025

Date de révision 01-mai-2026

Numéro de révision 4

**Réservé aux utilisateurs professionnels**

**1. Identification**

Identificateur de produit

Nom du produit

Liquid Ink pour Xerox® IJP900 Inkjet Press

N° de pièce 008R13353, 008R08167

Autres moyens d'identification

Couleur Cyan  
 Substance/mélange pur Mélange  
 Synonymes Aucun

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Imprimante à jet d' encre

Restrictions d'utilisation Aucun renseignement disponible.

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Adresse du fournisseur

Xerox Corporation  
 800 Phillips Rd  
 Webster, NY 14580

Xerox Canada Ltd  
 2 Sheppard Ave. East, Suite 1200  
 Toronto, Ontario M2N 5Y7

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro de téléphone du fournisseur 1-800-275-9376 (U.S. & Canada)  
 initial

Numéro d'appel d'urgence Informations surete (800)275-9376  
 Chemical Emergency only (Chemtrec) (800) 424-9300

Adresse de courriel askxerox@xerox.com

Pour le document le plus récent <https://safety sheets.business.xerox.com>

## 2. Identification des dangers

### Classification

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1B

### Éléments d'étiquetage

Danger



### Mentions de danger

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

### Conseils de prudence - Prévention

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

Se procurer les instructions avant l'utilisation.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

### Conseils de prudence - Réponse

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

#### Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

### Conseils de prudence - Entreposage

Garder sous clef.

### Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables.

### Autres renseignements

Provoque une légère irritation cutanée.

### Note spéciale

Contient un substance chimique qui peut provoquer des réaction allergique chez les personnes sensibles

## 3. Composition/information sur les ingrédients

### Substance

Non applicable.

### Mélange

Nom chimique	No. CAS	% en poids	SGH Classification
Eau	7732-18-5	30-50	-
Polyhydric alcohol	Secret commercial	35-45	Eye Irrit. 2 (H319)
Triéthylène glycol, éther monobutylique	143-22-6	5-15	Eye Dam. 1 (C ≥ 30 %) (H318) Eye Irrit. 2 (20 % ≤ C < 30 %) (H319)
Pigment cyan	Secret commercial	1-5	--
2-pyrrolidone	616-45-5	<4	Eye Irrit 2 (C ≥ 10 %) (H319) Repro Tox 1B (C ≥ 3 %) (H360)
Glycérine	56-81-5	1-5	-
Copolymère à base d'acrylate	Secret commercial	1-2	-
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	2634-33-5	<0.036	Acute Tox. 2/inhal.(ATE = 0.21 mg/L, dusts or mists) (H330) Acute Tox. 4/oral (ATE = 450 mg/kg bw) (H302) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1A (C ≥ 0.036 %) (H317) Aquatic Acute 1 (M = 1) (H400) Aquatic Chronic 1 (M = 1) (H410)

**Texte intégral des phrases H et EUH; voir la section 16****Remarque**

"--" indique qu'aucune classification ou mention de danger ne s'applique.

**4. Premiers soins****Description des premiers soins****Conseils généraux**

À usage externe seulement. Obtenir des soins médicaux si une irritation ou d'autres symptômes apparaissent. Présenter cette fiche signalétique au médecin traitant.

**Inhalation**

Déplacer à l'air frais. Obtenir immédiatement des soins médicaux si des symptômes apparaissent.

**Contact avec les yeux**

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Après le rinçage initial, retirer les verres de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes.

**Contact avec la peau**

Laver immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Obtenir des soins médicaux si l'irritation évolue et persiste.

**Ingestion**

Nettoyer la bouche avec de l'eau. Si possible, boire ensuite du lait. Consulter un médecin s'il y a lieu. NE PAS faire vomir.

**Équipement de protection individuelle pour les intervenants en premiers soins**

Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir la section 8).

**Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés****Symptômes**

Un contact prolongé peut causer une rougeur et une irritation.

**Effets d'une exposition** Aucun renseignement disponible.

**Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial**

**Note aux médecins** Traiter en fonction des symptômes.

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

**Agents extincteurs appropriés** Utiliser une pulvérisation d'eau; ne pas utiliser de jets pleins.

**Moyens d'extinction inappropriés** Ne pas disperser un produit renversé avec des jets d'eau à haute pression.

**Dangers particuliers associés au produit chimique** Ne pas laisser le ruissellement provenant de la lutte contre un incendie pénétrer dans les canalisations ou les cours d'eau.

**Produits de combustion dangereux** Une décomposition thermique peut mener à l'émission de gaz et de vapeurs irritants.

**Données sur les risques d'explosion**

**Sensibilité au choc** Aucun.

**Sensibilité à la décharge électrostatique** Aucun.

**Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers** En cas d'incendie ou d'explosion, ne pas respirer les émanations. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. Porter un appareil respiratoire autonome pour lutter contre un incendie, si nécessaire.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

**Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence**

**Précautions personnelles** Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

**Autres renseignements** Consulter les mesures de protection données aux sections 7 et 8.

**Pour les intervenants d'urgence** Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8.

**Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

**Méthodes de confinement** Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Endiguer pour recueillir de gros déversements liquides. Tenir à l'écart des drains, des égouts, des fossés et des cours d'eau.

**Méthodes de nettoyage** Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés. Nettoyer la surface contaminée à fond.

**Prévention des dangers secondaires** Bien nettoyer les zones et les objets contaminés en respectant les règlements sur l'environnement.

**Références à d'autres sections** Consulter la section 8 pour plus de renseignements  
Consulter la Section 13 pour plus de renseignements

## 7. Manutention et stockage

**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention****Conseils sur la manutention sécuritaire**

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. S'assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer les vapeurs ou la bruine. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, demander immédiatement une assistance médicale.

**Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités****Conditions d'entreposage**

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants.

**8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle****Paramètres de contrôle  
Limites d'exposition**

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH
Pigment cyan	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> Cu dust and mist	-	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> ; Cu dust and mist IDLH: 100 mg/m <sup>3</sup> Cu dust and mist
Glycérine	-	TWA: 15 mg/m <sup>3</sup> mist, total particulate TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> mist, respirable fraction (vacated) TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> mist, total particulate (vacated) TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> mist, respirable fraction	-

Nom chimique	Alberta	Colombie-Britannique	Ontario	Québec
Glycérine	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> ;	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> ; TWA: 3 mg/m <sup>3</sup> ; respirable	-	TWAEV: 10 mg/m <sup>3</sup> ; mist

Nom chimique	Manitoba	Nouveau-Brunswick	Terre-Neuve-et-Labrad or	Nouvelle-Écosse
Pigment cyan	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> ; dust and mist	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> ; dust and mist	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> ; dust and mist	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> ; dust and mist

Nom chimique	Nunavut	Île-du-Prince-Édouard	Saskatchewan	Yukon
Pigment cyan		TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> ; dust and mist		
Glycérine	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> ; STEL: 20 mg/m <sup>3</sup> ;		TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> ; mist STEL: 20 mg/m <sup>3</sup> ; mist	TWA: 30 mppcf; mist TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> ; mist

**Limites d'exposition professionnelle biologique**

Ce produit, sous sa forme commerciale, ne contient aucune matière dangereuse avec des limites biologiques établies par les organismes de réglementation particuliers à une région.

### Contrôles techniques appropriés

**Mesures d'ingénierie** Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

**Protection des mains** Porter des gants appropriés.

**Protection de la peau et du corps** Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection respiratoire** Aucun équipement de protection n'est requis dans des conditions normales d'utilisation. En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, une ventilation et une évacuation peuvent se révéler nécessaires.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Ne pas laisser s'écouler dans un égout, sur le sol ou dans un plan d'eau.

**Considérations générales sur l'hygiène** Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

**Risques thermiques** Aucun dans des conditions normales de traitement.

## **9. Propriétés physiques et chimiques**

### Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**État physique** Liquide  
**Couleur** Cyan  
**Odeur (y compris le seuil olfactif)** Faible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
<b>Point de fusion / point de congélation</b>	Not applicable	Aucun connu
<b>Point d'ébullition (ou point initial d'ébullition ou plage d'ébullition)</b>	Not applicable	Aucun connu
<b>Inflammabilité</b>	Aucune donnée disponible	Aucun connu
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		Aucun connu
<b>Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	Ininflammable	
<b>Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	Ininflammable	
<b>Point d'éclair</b>	> 101 °C / 213.8 °F	Méthode Cleveland en vase ouvert
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Non applicable	Aucun connu
<b>Température de décomposition</b>	Non applicable	Aucun connu
<b>SADT (°C)</b>	Aucune donnée disponible	Aucun connu
<b>pH</b>	8 - 9	(25°C)
<b>pH (en solution aqueuse)</b>	Aucune donnée disponible	Aucun connu
<b>Viscosité cinématique</b>	5 - 10	@ 25 °C
<b>Viscosité dynamique</b>	Non applicable	Aucun connu
<b>Solubilité</b>	Aucune donnée disponible	Aucun connu
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Miscible dans l'eau	Aucun connu

<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur logarithmique)</b>	Non applicable	Aucun connu
<b>Pression de vapeur (comprend le taux d'évaporation)</b>	Non applicable	Aucun connu
<b>Taux d'évaporation</b>	Non applicable	Aucun connu
<b>Densité et/ou densité relative</b>	Non applicable	Aucun connu
<b>Masse volumique apparente</b>	Non applicable	
<b>Masse volumique du liquide</b>	Non applicable	
<b>Densité de vapeur relative</b>	Non applicable	Aucun connu
<b>Caractéristiques des particules</b>		Aucun connu
<b>Dimension de particules</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Distribution granulométrique</b>	Aucune donnée disponible	
<b><u>Autres renseignements</u></b>		
<b>Teneur en COV</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Point de ramollissement</b>	Non déterminé	

**Informations concernant les classes de danger physique**

Propriétés explosives	Non applicable
-----------------------	----------------

**10. Stabilité et réactivité**

<b>Réactivité</b>	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans des conditions normales.
<b>Risques de réactions dangereuses</b>	Aucun dans des conditions normales de traitement.
<b>Polymérisation dangereuse</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
<b>Conditions à éviter</b>	Températures extrêmes et lumière directe du soleil.
<b>Matières incompatibles</b>	Alcali. Métaux. Peroxydes.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Undefined, but may include toxic oxides of carbon and nitrogen.

**11. Données toxicologiques**

**Note :** Les données de toxicité ci-dessous est basé sur les résultats du test des matériaux similaires reprographie.

**Informations sur les voies d'exposition probables****Renseignements sur le produit**

<b>Inhalation</b>	Aucun effet connu dans des conditions normales d'utilisation.
<b>Contact avec les yeux</b>	Provoque une irritation des yeux.
<b>Contact avec la peau</b>	Provoque une légère irritation cutanée.
<b>Ingestion</b>	Pas une voie d'exposition prévue.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

<b>Symptômes</b>	Un contact prolongé peut causer une rougeur et une irritation.
------------------	--

**Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mesures numériques de la toxicité**

Les valeurs ATE suivantes ont été calculées pour le mélange

ETAmél (orale)	31,640.10	mg/kg
ETAmél (cutané)	17,621.60	mg/kg
ETAmél (inhalation-gaz)	99,999.00	ppm
ETAmél (inhalation-vapeur)	99,999.00	mg/L
ETAmél (inhalation-poussière/brouillard)	99,999.00	mg/L

**Renseignements sur les composants**

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Eau	> 90 mL/kg ( Rat )	-	-
Triéthylène glycol, éther monobutylrique	= 5300 mg/kg ( Rat )	= 3540 mg/kg ( Rabbit )	-
Pigment cyan	> 6400 mg/kg ( Rat )	> 5000 mg/kg ( Rat )	-
2-pyrrolidone	6500 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rabbit )	> 80 ppm ( Rat ) 8 h
Glycérine	= 27200 mg/kg ( Rat )	> 10 g/kg ( Rabbit )	> 5.85 mg/L ( Rat ) 4 h
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	= 1020 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rat )	-

**Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Classification fondée sur les données disponibles pour les ingrédients. Provoque une légère irritation cutanée.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagénicité sur les cellules germinales** Non mutagène selon le test d'Ames.

**Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

**Toxicité pour la reproduction** Contient un agent toxique pour la reproduction connu ou suspecté.

**STOT - exposition unique** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**STOT - exposition répétée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Autres effets nocifs** Although liquid ink is not an aquatic toxin, microplastics may be a physical hazard to aquatic life and should not be allowed to enter drains, sewers, or waterways.

## 12. Données écologiques

**Écotoxicité** Non considéré comme nocif pour la vie aquatique.  
Ne pas laisser s'écouler dans un égout, sur le sol ou dans un plan d'eau

### Écotoxicité aquatique

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Toxicité pour les microorganismes	Crustacés
Polyhydric alcohol	-	LC50: >100mg/L (96h, <i>Oryzias latipes</i> )	-	-
Triéthylène glycol, éther monobutylique	EC50: >500mg/L (72h, <i>Desmodesmus subspicatus</i> )	LC50: =2400mg/L (96h, <i>Pimephales promelas</i> )	-	EC50: >500mg/L (48h, <i>Daphnia magna</i> )
2-pyrrolidone	EC50: =250mg/L (72h, <i>Desmodesmus subspicatus</i> ) EC50: =84mg/L (96h, <i>Desmodesmus subspicatus</i> )	LC50: 4600 - 10000mg/L (96h, <i>Brachydanio rerio</i> )	-	-
Glycérine	-	LC50: 51 - 57mL/L (96h, <i>Oncorhynchus mykiss</i> )	-	-

**Écotoxicité terrestre** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Persistance et dégradation** Ne se biodégrade pas facilement.

### Potentiel de bioaccumulation

Nom chimique	Coefficient de partage	Facteur de bioconcentration (FBC)	Facteur d'amplification trophique (FAT)
Polyhydric alcohol	0.03	-	-
Triéthylène glycol, éther monobutylique	0.51	-	-
Pigment cyan	6.6	11	-
2-pyrrolidone	-0.71	-	-
Glycérine	-1.75	-	-
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	0.99	-	-

**Mobilité dans le sol** Le produit est insoluble et flotte sur l'eau.

**Autres effets nocifs** Aucun renseignement disponible.

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Ce mélange ne contient aucune substance qui a des propriétés perturbatrices du système endocrinien par rapport aux organismes non ciblés.

### 13. Données sur l'élimination

#### Méthodes d'élimination

**Déchets de résidus/produits inutilisés** Peut être enfoui ou incinéré, quand cela est conforme à la réglementation locale.

**Emballage contaminé** Éliminer le contenu/les contenants conformément à la réglementation locale.

**Autres renseignements** Although liquid ink is not an aquatic toxin, microplastics may be a physical hazard to aquatic life and should not be allowed to enter drains, sewers, or waterways. Ne pas verser le produit dans les égouts ; ne pas rincer le récipient avant de le jeter.

### 14. Informations relatives au transport

**Note :** Cette substance n'est pas soumise à la réglementation comme une marchandise dangereuse pour expédition

**DOT** Non réglementé

**IATA** Non réglementé

**IMDG** Non réglementé

### 15. Informations sur la réglementation

#### Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Règlements internationaux

**Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone** Non applicable

**La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants** Non applicable

**La Convention de Rotterdam** Non applicable

##### Inventaires internationaux

**TSCA** Listed / Active or Exempt.

Nom chimique	No. CAS	État de la liste d'inventaire	Désignation de l'activité commerciale
Eau	7732-18-5	Présent	Active
Polyhydric alcohol	-	Présent	Active
Triéthylène glycol, éther monobutylique	143-22-6	Présent	Active
Pigment cyan	-	Présent	Active
2-pyrrolidone	616-45-5	Présent	Active
Glycérine	56-81-5	Présent	Active
Copolymère à base d'acrylate	-	-	Inconnu *

Nom chimique	No. CAS	État de la liste d'inventaire	Désignation de l'activité commerciale
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	2634-33-5	Présent	Active

\*Contacter le fournisseur pour plus de détails. Une ou plusieurs substances de ce produit ne sont pas répertoriées dans l'inventaire TSCA des États-Unis, dans l'inventaire confidentiel TSCA des États-Unis ou sont par ailleurs exemptées des obligations d'inscription à l'inventaire.

<b>LIS/LES</b>	Est conforme à (aux).
<b>EINECS/ELINCS</b>	Est conforme à (aux).
<b>ENCS</b>	Est conforme à (aux).
<b>IECSC</b>	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
<b>KECL</b>	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
<b>PICCS</b>	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
<b>AIIC</b>	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
<b>NZIoC</b>	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
<b>TCSI</b>	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.

#### Légende :

**TSCA** - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

**LIS/LES** - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

**ENCS** - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

**IECSC** - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

**KECL** - Inventaire coréen des produits chimiques existants

**PICCS** - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

**AIIC** - Inventaire australien des substances chimiques industriels

**NZIoC** - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande

**TCSI** - Inventaire des Substances Chimiques de Taiwan

#### Règlements fédéraux aux États-Unis

##### SARA 313

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit contient un ou des produits chimiques soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Part 372.

Nom chimique	SARA 313 - Valeurs de seuil %
Triéthylène glycol, éther monobutylique	1.0
Pigment cyan	1.0

##### SARA 311/312 Catégories de dangers

Si ce produit satisfait les critères de déclaration de l'EPCRA 311/312 Tier II à la norme 40 CFR 370, consulter la section 2 de cette FDS pour des classifications appropriées.

##### CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Ce produit contient les substances suivantes qui sont des polluants réglementés conformément à la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42).

Nom chimique	CWA - Quantités à déclarer	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires	CWA - Substances dangereuses
Pigment cyan	-	X	-	-

##### CAA (Loi sur la qualité de l'air)

Ce produit ne contient pas de substances polluantes réglementées en vertu de la Loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act - CAA).

##### CERCLA

Ce matériel, tel que fourni, ne contient aucune substance réglementée comme substance dangereuse en vertu de la Loi de Responsabilité Environnementale et de Réponse Compensatoire Exhaustive des États-Unis (CERCLA) (40 CFR 302) (CERCLA) (40 CFR 302) ou de la Loi sur les Modifications et Réautorisation du Fond Spécial pour l'environnement des États-Unis (SARA) (40 CFR 355). Il peut y avoir des exigences de rapport spécifiques au niveau local, régional ou de l'État concernant les rejets de ce matériau.

### États-Unis - Réglementations des États

#### **Proposition 65 de la Californie**

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65.

#### **Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis**

Bien que ce produit contienne des substances incluses dans certaines réglementations américaines sur le droit à l'information, les particules sont liées dans une matrice unique et, par conséquent, le produit ne présente aucun danger particulier.

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Eau	-	-	X
Triéthylène glycol, éther monobutylique	X	-	X
Pigment cyan	X	-	X
2-pyrrolidone	-	X	X
Glycérine	X	X	X

#### **Renseignements de l'étiquette de l'EPA américaine**

Numéro d'homologation des pesticides de l'EPA Non applicable

## 16. Autres informations

**NFPA** Risques pour la santé 3 Inflammabilité 1 Instabilité 0 Dangers particuliers -  
**HMIS** Risques pour la santé 3 Inflammabilité 1 Dangers physiques 0 Protection individuelle X

#### **Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité**

*La liste peut inclure des phrases qui ne s'appliquent pas à ce produit*

#### **Texte complet des mentions de danger indiquées à la section 3**

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H330 - Mortel par inhalation

H360 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus en cas d'inhalation

H400 - Très toxiques pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

ACGIH	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
ADN	Accord relatif au transport international de marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (Europe)
ADR	Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (Europe)
AIIC	Inventaire australien des substances chimiques industriels
ATE	Estimation de toxicité aiguë
ASTM	Société américaine d'essais des matériaux
bar	Valeurs de référence biologiques pour les composés chimiques en milieu de travail

BAT	Valeurs de tolérance biologiques pour une exposition professionnelle
BEL	Limites d'exposition biologique
bw	Poids corporel
Valeur plafond	Valeur limite maximale
CMR	Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
DOT	Département des transports (États-Unis)
DSL	Liste intérieure des substances (Canada)
EmS	Programme d'urgence
ENCS	Substances chimiques existantes et nouvelles (Japon)
EPA	Agence américaine de protection de l'environnement (Environmental Protection Agency)
GHS	Système général harmonisé
HMIS	Système d'identification des matières dangereuses
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association du transport aérien international
IBC	Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
IECSC	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
IMO	Organisation maritime internationale
ISO	Organisation internationale de normalisation
KECI	Inventaire coréen des produits chimiques existants
CL50	Concentration létale pour 50% d'une population étudiée
DL50	Dose létale pour 50 % d'une population étudiée (dose létale moyenne)
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NFPA	National Fire Protection Association
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health
n.s.a.	Non spécifié ailleurs
CSENO	Concentration sans effet nocif observé
DSENO	Dose sans effet nocif observé
NOELR	Taux de charge sans effet observable
NTP	Programme national de toxicologie (États-Unis)
NZIoC	Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
LEMT	Limites d'exposition professionnelle
OSHA	Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis
TBP	Substance toxique bioaccumulable persistante
PICCS	Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines
PMT	Persistante, mobile et toxique
PPE	Équipement de protection individuelle
QSAR	Relation structure-activité quantitative
RID	Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer (Europe)
SADT	Température de décomposition autoaccélérée
SAR	Relation structure-activité
SARA	Superfund Amendments and Reauthorization Act
FS	Fiche de données de sécurité
SL	Limite à la surface
STEL	Limite d'exposition de courte durée
STOT RE	Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée
STOT SE	Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique
TCSI	Inventaire des Substances Chimiques de Taiwan
TMD	Transport de marchandises dangereuses (Canada)
TSCA	Loi réglementant les substances toxiques (États-Unis)

TWA	Moyenne pondérée dans le temps
UN	Nations Unies
VOC	Composés organiques volatils
vPvB	Très persistante et très bioaccumulative
vPvM	Très persistante et très mobile
As	Substance allergène
DS	Sensibilisant cutané
Ot	Ototoxique
pOt	Ototoxique - risque de troubles auditifs
PS	Photosensibilisateur
RS	Sensibilisant respiratoire
S	Sensibilisateur
poS	Sensibilisant - susceptible de provoquer un asthme professionnel
Sa	Asphyxiant simple
Sd	Désignation de la peau
pSd	Désignation de la peau - potentiel d'absorption cutanée
Sdv	Désignation de la peau - vacante
Sk	Notation de la peau
dSk	Indication pour la peau - risque d'absorption cutanée
pSk	Notation cutanée - potentiel d'absorption cutanée

#### Références aux documents de base et aux sources de données utilisés pour établir la FDS

Agence américaine pour le registre des substances toxiques et des maladies (Agency for Toxic Substances and Disease Registry, ATSDR)

Base de données ChemView de l'Environmental Protection Agency (Agence pour la protection de l'environnement) aux États-Unis

Autorité européenne de sécurité des aliments (AESA)

Agence américaine de protection de l'environnement (Environmental Protection Agency)

Guide de seuils d'exposition aiguë (AEGL)

Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides de l'Environmental Protection Agency aux États-Unis

Substances chimiques produites en grandes quantités de l'Environmental Protection Agency aux États-Unis (Agence pour la protection de l'environnement)

Journal sur la recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données de substance dangereuses

Base de données internationale pour des informations chimiques uniformes (IUCLID)

Institut national japonais de technologie et de l'évaluation (National Institute of Technology and Evaluation, NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)

National Library of Medicine's ChemID Plus (NLM CIP) (Bibliothèque nationale de médecine aux États-Unis)

Bibliothèque nationale de médecine

Programme national de toxicologie aux États-Unis (NTP)

Nouvelle-Zélande - Base de données de classification et d'information sur les produits chimiques (CCID = Chemical Classification and Information Database)

Publications de l'Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) sur l'environnement, la santé et la sécurité

Programme de l'Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) sur les produits chimiques à volume de production élevé

Ensemble de données de filtrage de l'Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD)

Organisation mondiale de la santé des Nations Unies, OMS ( World Health Organization, WHO)

**Date de révision** 01-mai-2026

**Note de révision** Référence 008R08167 ajouté. Sections de la FS mises à jour. 9.

#### **Avis de non-responsabilité**

**À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme**

un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

**Fin de la fiche signalétique**